

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'information à l'intention des employés à temps partiel des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

Une grande victoire pour les travailleurs à temps partiel

Le gouvernement annonce son intention de modifier la loi

Votre travail acharné a donné des résultats !

Les travailleurs des collèges dans tout l'Ontario ont célébré au mois d'août après l'annonce par le gouvernement de restaurer leurs droits aux employés à temps partiel, un pas de géant qui se rapproche de la réalité.

Le ministre des Collèges, Chris Bentley a déclaré le 30 août que le gouvernement McGuinty avait l'intention de reconnaître les droits des employés à temps partiel des collèges à la négociation collective.

C'était là un incroyable pas en avant pour les employés à temps partiel qui ont fait des efforts incessants pour être traités, ni plus ni moins, comme l'avait déclaré l'Organisation Internationale du Travail, « comme tous les autres travailleurs ».

Le président de l'OPSECAAT, Roger Couvrette et bon nombre des membres de l'exécutif ont consacré la plus grande partie de l'été à voyager dans une fourgonnette aux couleurs de l'association, pour



Le président de l'OPSECAAT, Roger Couvrette a déclaré : « Cette victoire est celle des employés des collèges. C'est en fait une question d'éducation de qualité dans les collèges. »

Photo : Brian Willer

rencontrer à l'improviste les politiciens du parti Libéral afin d'attirer leur attention sur la situation des employés à temps partiel.

De nombreux députés provinciaux Libéraux et d'autres candidats ont exprimé leur soutien, de même que le Nouveau Parti Démocratique de l'Ontario.

Le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), y compris ses 15 000 membres du

personnel scolaire et de soutien à plein temps et l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT) ont accueilli cette annonce comme une belle victoire.

Toutefois les employés à temps partiel ne bénéficient encore pas des droits qu'ils revendiquent. L'annonce du gouvernement comprend un examen approfondi des négociations collectives dans les collèges.

Voir la page 4

ORGANISATION DES
EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL
ET DE SESSION DES COLLÈGES
D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE

OPSECAAT

ORGANIZATION OF
PART-TIME AND SESSIONAL
EMPLOYEES OF THE COLLEGES OF
APPLIED ARTS AND TECHNOLOGY



VEUILLEZ AFFICHER ET PARTAGER AVEC LES EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

Célébration de la victoire des membres de l'OPSECAAT à la Fête du travail

Une journée mémorable dans tout l'Ontario

La Fête du travail en Ontario a constitué une occasion pour les travailleurs des collèges de l'ensemble de l'Ontario pour célébrer leur récente victoire, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la conclusion de cette bataille pour la reconnaissance des droits à la négociation collective.

Les membres de l'OPSECAAT ont participé dans de nombreux défilés le 3 septembre dernier, y compris à Ottawa, Oshawa et Toronto et à cette occasion, le président, Roger Couvrette, la vice-présidente, Candy Lindsay et la secrétaire-trésorière, Yvette Munro ont eu l'opportunité de célébrer les événements récents avec les autres alliés du secteur syndical.

La solidarité a été inimitable

« Il y avait dans l'air un sentiment incroyable de solidarité, » a déclaré Couvrette, qui participait aux célébrations de la Fête du travail à Ottawa. « Cette Fête du travail a été vraiment une journée de célébration des tribulations et de victoires syndicales, pas seulement celles du passé, mais aussi celles qui ont lieu dans le présent et celles à venir. »

« Les travailleurs à temps partiel des collèges ont mené une grande bataille et vont peut-être bientôt obtenir les droits qu'ils auront revendiqués de haute lutte et que beaucoup de canadiens tiennent pour acquis, le droit de se syndiquer et celui de pouvoir conduire des négociations collectives, pour améliorer les rémunérations et les conditions de travail, » a déclaré Couvrette.

« Cela a été réalisé grâce au travail acharné de milliers de travailleurs à temps partiel dans tout le réseau des collèges, qui ont eu le courage de prendre des risques et de revendiquer ce qui était juste. »

La dernière étape sera primordiale

Couvrette a déclaré que la dernière étape, c'est à dire celle d'organiser et de certifier le SEFPO comme unité de négociation pour les travailleurs à temps partiel, serait une étape primordiale. « Si ce que nous célébrons aujourd'hui est une excellente réussite, nous avons encore beaucoup à faire pour parvenir à une conclusion ».



Le président du Congrès du travail canadien, Ken Georgetti, la secrétaire-trésorière de l'OPSECAAT, Yvette Munro et John Cartwright, président, du conseil du travail de Toronto et de la région de York, le jour de la Fête du travail, célébrant la victoire pour les travailleurs à temps partiel des collèges. Photo: Patrick Lewars



Le maire d'Oshawa, John Gray, la première vice-présidente/trésorière du SEFPO, Patty Rout et Jim Freeman, président du conseil du travail de Durham, se sont joints à la vice-présidente de l'OPSECAAT, Candy Lindsay (au centre et à droite) pour célébrer la décision par le gouvernement de McGuinty de reconnaître les droits des travailleurs à temps partiel des collèges à la négociation collective lors de la Fête du travail à Oshawa.

Lettre du président de l'OPSECAAT, Roger Couvrette

Chers travailleurs à temps partiel des collègues,

Nous avons fait bien du chemin en si peu de temps.

Il y a moins d'un an (en novembre 2006) nous avons créé l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT) avec pour mission d'obtenir les droits à la négociation collective pour les travailleurs à temps partiel des collègues.

Au cours du même mois, l'Organisation internationale du travail (OIT) avait demandé au gouvernement de l'Ontario d'agir rapidement afin de « *prendre les mesures législatives nécessaires pour s'assurer que le personnel scolaire et de soutien à temps partiel des collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario bénéficient pleinement des droits à se syndiquer et à mener des négociations collectives, comme tous les autres travailleurs.* »

Nous avons agi de façon particulièrement décisive et rapide lorsqu'au mois de juin la Cour suprême du Canada a rendu sa décision sur le fait que le droit à la négociation collective était inclus dans le droit à la liberté d'association qui est une disposition de la Charte canadienne des droits et libertés.

Dès le début du mois de juillet nous disposions d'une fourgonnette de propagande portant le slogan « Respectez la Charte ! » et nous avons assuré notre présence lors de toutes les annonces du gouvernement dans toutes les régions de l'Ontario et nous avons discuté avec des députés, des ministres membres du conseil des ministres et le premier ministre, McGuinty lui-même, pour faire passer le message que la décision de la Cour suprême devait être respectée relativement aux travailleurs à temps partiel des collègues.

Deux mois après que la fourgonnette de la campagne de l'OPSECAAT « Respectez la Charte ! » ait pris la route et moins de trois mois après la décision de la Cour suprême, le gouvernement McGuinty a annoncé qu'il modifierait les textes de loi en infraction des droits couverts par la Charte à ce sujet et qu'il accorderait aux travailleurs des collègues le droit à la négociation collective dès le début de 2008.

Bien des tâches ont été accomplies. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Il faut maintenant nous organiser de manière à ce que nous puissions exercer ces droits dans la réalité et – dès que cela sera possible – nous devons nous réunir avec l'employeur autour de la table de négociations. Forts de l'engagement continu à notre égard du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), nous allons faire en sorte que cette bataille aboutisse à une conclusion définitive : l'obtention d'une convention collective pour les travailleurs à temps partiel des collègues. Demeurez vigilants et engagés.

Roger Couvrette
Président de l'OPSECAAT



Le président du Conseil du travail d'Ottawa et du district, Sean McKenny lève le bras du président de l'OPSECAAT, Roger Couvrette en célébration de la victoire pour la reconnaissance par le gouvernement des droits des travailleurs à temps partiel des collègues à la négociation collective lors du défilé de la Fête du travail à Ottawa. Photo Sandra Carlson



Toronto : Les membres de l'OPSECAAT défilent sur la rue Queen lors du défilé de la Fête du travail

Conférence reportée

Suite à l'annonce du gouvernement, la tenue de la Conférence sur la qualité de l'éducation fixée pour septembre va être reportée jusqu'au 27 octobre 2007.

Veuillez communiquer avec chiltz@opseu.org ou bwall@opseu.org pour plus de détails à ce sujet.

Poursuite de l'effort d'organisation

Obtenir le droit de pouvoir se syndiquer est une chose. Mais nous devons maintenant aller un peu plus loin : nous affilier à un syndicat de manière à bénéficier de ces droits ainsi acquis. Le SEFPO va accélérer ses efforts d'organisation dans les collègues.

Restez à l'écoute pour plus d'informations à ce sujet !

Un pas de plus sur le chemin de la justice

suite de la page 1

Kevin Whitaker, président de la Commission des relations de travail de l'Ontario, de la Commission des relations avec les collèges et de la Commission des relations en matière d'éducation, a été nommé pour effectuer une révision extensive de la *Loi sur la négociation collective dans les collèges* (LNCC). « Cette révision va examiner la loi existante et déterminer si elle permet aux collèges de remplir leur mandat, afin de répondre aux besoins changeants des étudiants, des employeurs et de leurs communautés locales et d'établir et maintenir de bonnes relations de travail » indique l'annonce faite par le gouvernement.

Le SEFPO et l'OPSECAAT ont déclaré que c'était là une victoire. « Les travailleurs des collèges se sont prononcés en faveur de la qualité de l'éducation et de la justice et le gouvernement les a entendus » a déclaré le président du SEFPO, Warren (Smokey) Thomas.

« Cela va bénéficier à tous les travailleurs des collèges ainsi qu'aux étudiants, en créant un meilleur environnement pour mieux travailler et mieux apprendre. »

« Nous allons considérer cela comme une promesse par ce gouvernement visant à améliorer la qualité de l'éducation en Ontario, » a ajouté Thomas.

Le président de l'OPSECAAT, Roger Couvrette a déclaré que les mois d'efforts acharnés par les travailleurs des collèges de toute la province portaient enfin leurs fruits.

« Mon appréciation de cette réalisation est due à ce gouvernement pour avoir reconnu le besoin de rendre justice aux travailleurs et afin de préserver la qualité de l'éducation pour les étudiants. »

« Cette annonce est due au dur labeur sur cette revendication par les travailleurs des collèges et leur



Le président du SEFPO Warren (Smokey) Thomas a qualifié l'annonce du gouvernement comme étant une victoire pour la justice et la qualité de l'éducation.

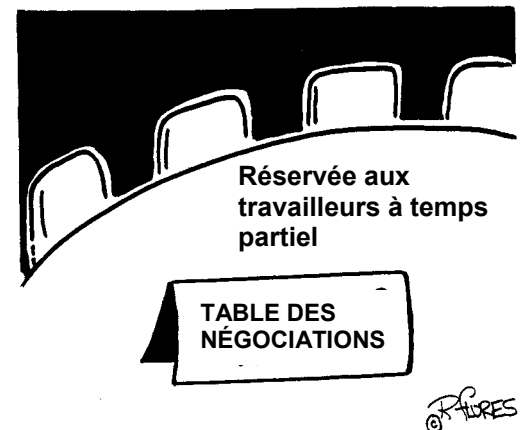
position claire en faveur d'une éducation de qualité dans nos collèges, » a conclu Couvrette.

L'an passé, l'Organisation internationale du travail, basée à Genève, avait rendu la décision qui indiquait que la *Loi sur la négociation collective dans les collèges* (LNCC) devrait être changée pour permettre au personnel à temps partiel employé par les 24 collèges de l'Ontario de se syndiquer et pouvoir mener des négociations collectives.

De la même façon, au mois de juin 2007, la Cour suprême du Canada, dans une décision indiquant que les droits à la

négociation collective étaient protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, donnait un élan renouvelé à la cause de ces travailleurs.

L'Ontario est encore la seule province qui interdit à la plupart du personnel à temps partiel y compris le personnel par session des collèges de se syndiquer. Au moins, maintenant les droits de ces travailleurs sont plus proches de devenir réalité.



Distribution autorisée par :

Roger Couvrette, président de l'OPSECAAT

Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO

www.collegeworkers.org